



10 – 12 rue Pierre Nicolau 93583 Saint-Ouen Cedex  
Tél. Standard : 01 49 45 45 45  
Tél. Dépannage : 01 49 45 45 00  
Fax Dépannage : 01 49 48 91 05  
Mail Dépannage : [depannage@balas.net](mailto:depannage@balas.net)

## Tarifs Horaires et Déplacements « Paris et petite couronne »

---

### PLOMBERIE

Déplacement Compagnon plombier (forfait)	84,00 €
Compagnon plombier (tarif horaire *)	76,00 €
Déplacement Équipe plombiers (forfait)	150,00 €
Équipe plombiers (tarif horaire*)	140,00 €

---

### DÉGORGEMENT

Déplacement Compagnon dégorgeement électromécanique (forfait)	94,00 €
Compagnon dégorgeement électromécanique (tarif horaire*)	90,00 €
Déplacement Équipe dégorgeement électromécanique (forfait)	165,00 €
Équipe dégorgeement électromécanique (tarif horaire*)	165,00 €
Dégorgement hydrocureur – Forfait Déplacement et 1 <sup>ère</sup> heure inclus	400,00 €
Main d'œuvre dégorgeement hydrocureur (tarif horaire*)	265,00 €
Dégorgement hydrocurage haute pression 19 tonnes – Forfait Déplacement et 1 <sup>ère</sup> heure inclus	620,00 €
Main d'œuvre dégorgeement hydrocurage haute pression (tarif horaire*)	360,00 €

---

### COUVERTURE

Déplacement Équipe couvreurs (forfait)	150,00 €
Équipe couvreurs (tarif horaire*)	140,00 €
Déplacement Équipe cordistes (forfait)	202,00 €
Équipe cordistes (tarif horaire*)	202,00 €

---

### ÉLECTRICITÉ

Déplacement Compagnon électricien (forfait)	74,00 €
Compagnon électricien seul (tarif horaire*)	66,00 €

---

### GÉNIE CLIMATIQUE

Déplacement Agent Technique Génie Climatique (forfait)	94,00 €
Agent Technique Génie Climatique (Chauffage/Climatisation) (tarif horaire*)	90,00 €

\*Tarif horaire HT

---

En dehors des heures d'ouverture, ces taux et forfaits sont majorés de :  
60% en semaine de 17h00 à 20h00 et 75% le samedi de 8h00 à 16h00.

150 % en semaine à partir de 20h00, le samedi à partir de 16h00 et les dimanches et jours fériés.

---



10 – 12 rue Pierre Nicolau 93583 Saint-Ouen Cedex  
Tél. Standard : 01 49 45 45 45  
Tél. Dépannage : 01 49 45 45 00  
Fax Dépannage : 01 49 48 91 05  
Mail Dépannage : [depannage@balas.net](mailto:depannage@balas.net)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 : Préambule

- Toute affaire traitée avec un client implique par ce dernier l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente suivantes.
- Sauf accord formel des deux parties, le paiement d'une seule facture BALAS par le client vaut acceptation desdites conditions pour l'ensemble des transactions et factures à venir qui sera établi par BALAS dans le cadre des relations commerciales avec ce client.

### Article 2 : Offre de prix

- Les offres de prix de BALAS sont valables un mois.
- BALAS se réserve le droit d'actualiser ou de réajuster ce prix en fonction notamment des évolutions de la réglementation et de la législation en vigueur.

### Article 3 : Commande

- Toute commande téléphonique doit être confirmée le jour même par écrit par le Client.
- A défaut de confirmation écrite, BALAS se réserve le droit de ne pas y donner suite.
- Toute annulation de commande sur un devis pourra entraîner l'imputation de frais au Client de la part de BALAS à hauteur de 10% du montant du devis avec un minimum de 30 € HT et un maximum de 200 € HT.
- En outre, toute annulation de commande entraînera, en sus des frais mentionnés ci-dessus, l'imputation de dépenses au Client à hauteur de celles engagées par BALAS notamment pour la main d'œuvre et la fourniture.

### Article 4 : Délai d'intervention

- L'éventuel non-respect du délai annoncé ne pourra en aucun cas faire l'objet de l'octroi d'une quelconque indemnisation, notamment lorsque le retard est causé par :
  - un cas de force majeure,
  - le retard d'un autre lot,
  - le défaut d'accès ou de mise à disposition des lieux concernés par l'intervention de BALAS,
  - le retard d'un fournisseur,
  - les événements tels que : incendie, tempête, intempéries...

### Article 5 : Garantie

- BALAS est assurée pour l'ensemble des travaux qu'elle exécute, notamment en garantie de parfait achèvement, garantie décennale et Responsabilité Civile.
- BALAS offre le même niveau de garantie que celui accordé par les fabricants sur les matériels installés par ses soins.

### Article 6 : Conditions de paiement

- Toute facture émise par BALAS n'ayant pas fait l'objet d'une contestation écrite par le Client dans un délai de 7 jours après la date de réception de la facture, est réputée exigible.
- Sauf convention contraire et formelle entre les parties, les prestations effectuées par BALAS sont payables par chèque ou par traite à réception de facture.
- En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, au taux de la BCE majoré de 10 points (article L441-6 du code de commerce).
- En cas de non-paiement à échéance, BALAS pourra suspendre les travaux dans un délai de 8 jours, après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage restée infructueuse.
- Toute action en recouvrement sur les sommes non réglées à l'échéance prévue entraînera le versement d'une indemnité forfaitaire de 40 € (article D441-5 du code de commerce).

### Article 7 : Médiation et attribution de juridiction

- En cas de litige, si le client (consommateur personne physique) n'a pas obtenu satisfaction à la suite de sa demande adressée à BALAS, il peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à MEDICYS ([www.medicys.fr](http://www.medicys.fr); [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr); 01 49 70 15 93).
- De convention expresse, tout litige relatif à l'exécution des présentes conditions sera de la compétence des Tribunaux du ressort de la ville de Paris.